

**COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 08 2008 à 16 heures
TENUE AU PAVILLON DE L AUNIS**

Ordre du jour : approbation des nouveaux statuts de l'AMP

Rappel du Secrétaire :

A ce jour l'association compte 108 membres à jour de leur cotisation.

57 membres sont présents et 19 pouvoirs ont été donnés.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président Jacques FLATIN rappelle l'Ordre du jour et commente les grandes lignes des modifications :

Mise en harmonie avec les statuts de la FNPPSF auxquels nous sommes rattachés,

Extension des activités à la pêche à pied,

Possibilité de se réserver le droit de choisir ses nouveaux membres.

Aucunes questions particulières ne sont soulevées par l'assistance.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote contre les modifications des statuts 0

Abstention 0

Les nouveaux statuts sont donc adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie les membres présents pour leur confiance.

La séance est levée à 16 heures trente.

Le Secrétaire
Daniel Jus

Le Président
Jacques Flatin